

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2011

Effectif légal : 15
Membres en exercice : 13
Membres présents : 9
Membres votants : 12

Le 27 décembre 2011, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 22 décembre 2011, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

Présents : MM Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Sandrine JEANDON, Monique REMY, Hervé REMY, Roger JACQUEL, Corinne MARTIN, Corine CROUVEZIER, Laurent MONGAILLARD

Absents excusés : Mme Isabelle DEPA donne procuration à Mme Corine CROUVEZIER, Mme Hélène ORILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine JEANDON, Mme Sylvette BEAUSIRE donne pouvoir à Mme Corinne MARTIN

Absents : M. Daniel CHARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Laurent MONGAILLARD

Le compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2011 a été approuvé.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la demande d'adhésion d'une commune au SMIC.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE M. & Mme MAURICE CUNY ET LA COMMUNE È DEL. 94/2011

Pour faire suite à la demande d'échange de terrains de M. et Mme Maurice CUNY en date du 10 novembre 2010, afin de faciliter la vente de leur parcelle, le bureau municipal a apporté un accord de principe en date du 4 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'échanger une partie de la parcelle communale section C n° 1213 située lieu-dit « le Neuf Meix » pour une surface de 148 m², contre diverses parcelles situées le long de la voie communale de la Broche du Pont, situées également au lieu-dit « le Neuf Meix », pour une surface de 137 m².

PRECISE que l'échange se fera sans soulte et que les frais d'acte et de géomètre seront supportés par M. & Mme Maurice CUNY, et

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cet échange de terrains.

VENTE DE TERRAIN A L'INDIVISION LALEVEE È DEL. 95/2011

Lors de la création du Lotissement « Les Broches » et pour permettre à l'association de rétrocéder la voirie à la commune, l'indivision LALEVEE a accepté de céder gratuitement du terrain à la collectivité pour permettre l'aménagement d'une aire de retournement. En contrepartie, l'association devait rétrocéder à l'indivision LALEVEE, une surface lui appartenant. Ce terrain est devenu propriété de la Commune sans qu'aucun acte ne le justifie.

Suite aux différents échanges entre Messieurs Jean et Jacques LALEVEE et la Commune, l'indivision demande à acquérir ce terrain communal cadastré AD n° 131 p, lieu-dit « Les Charbonnières » d'une surface de 247 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de céder pour leuro symbolique à l'indivision LALEVEE, un terrain cadastré AD n° 131 p, lieu-dit « Les Charbonnières » pour une surface de 247 m² avec les réserves suivantes : l'indivision accepte la servitude relative eaux usées, s'engage à ne pas entraver d'aucune manière le bon déneigement de la voie communale et accepte le dépôt de neige sur ce terrain. Ces réserves seront mentionnées dans l'acte notarié.

PRECISE que les frais seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente.

ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DES QUATRE FEIGNES È DEL. 96/2011

Madame Claude GEGOUT, propriétaire dans le secteur des 4 Feignes, souhaite vendre ses parcelles section C, n° 707 de 523 m² ; n° 711 de 2955 m² ; n° 724 de 3780 m² ; n° 732 de 3750 m² ; n° 737 de 54 m² ; n° 1522 de 83 m² ; n° 1796 de 4073 m² et n° 1797 de 44068 m². Certaines parcelles sont boisées.

Suite à différents échanges de courriers et à l'évaluation du service des Domaines, il a été proposé l'acquisition de ces terrains pour un montant de 56 000 ". Madame GEGOUT a accepté cette proposition en date du 12 décembre 2011.

Sous réserve du non exercice du droit de préemption des voisins, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE d'acquérir les terrains désignés ci-dessus pour une surface totale de 59 286 m² pour la somme globale de 56 000 " ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES È DEL. 97/2011

Pour faire suite à l'élection de Madame Hélène ORILLARD en remplacement de Monsieur Roger JACQUEL, 4^{ème} adjoint, il y a lieu de remplacer le rapporteur et de compléter certaines commissions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal, décide de constituer les commissions suivantes :

- **COMMISSION DES TRAVAUX ET DES BATIMENTS :**

Adjoint rapporteur : M. Patrick VIRY

Membres : MM. Daniel CHARPENTIER . Sylvette BEAUSIRE . Laurent MONGAILLARD . Isabelle DEPA . Sandrine JEANDON . Patrick VIRY . Hervé REMY . Michel BERTRAND . Roger JACQUEL . Hélène ORILLARD

- COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT :

Adjoint rapporteur : Mme Hélène ORILLARD

Membres : MM. Hélène ORILLARD - Corinne MARTIN . Monique REMY . Patrick VIRY . Laurent MONGAILLARD . Sylvette BEAUSIRE - Corine CROUVEZIER . Hervé REMY . Isabelle DEPA . Michel BERTRAND . Roger JACQUEL.

- COMMISSION DES LOGEMENTS :

Adjoint rapporteur : Mme Hélène ORILLARD

Membres : MM Hélène ORILLARD - Michel BERTRAND - Hervé REMY . Monique REMY . Laurent MONGAILLARD- Daniel CHARPENTIER . Roger JACQUEL . Patrick VIRY

- COMMISSION DU TOURISME ET CAMPING :

Adjoint rapporteur : Mme Hélène ORILLARD

Membres : MM. Hélène ORILLARD - Corinne MARTIN - Monique REMY . Michel BERTRAND . Sandrine JEANDON . Roger JACQUEL . Laurent MONGAILLARD . Sylvette BEAUSIRE . Daniel CHARPENTIER . Patrick VIRY.

AVIS SUR DEMANDES D'ADHESION DE COLLECTIVITES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF É DEL. 98/2011

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du S.D.A.N.C. invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par les collectivités de LUVIGNY, DONCIERES, HADIGNY LES VERRIERES et SERAUMONT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal se prononce POUR l'adhésion des collectivités de LUVIGNY, DONCIERES, HADIGNY LES VERRIERES et SERAUMONT au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION RELATIVE A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA CRECHE DE XONRUPT-LONGEMER « LA MAISON DES PETITS » - DEL. 99/2011

Suite à la convention établie en date du 20 septembre 2011 entérinée par la délibération du 15 septembre 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de verser à la crèche »La Maison des Petits », une subvention égale à 50 % du montant des repas facturés de septembre à décembre 2011, selon le décompte fourni pour un montant total de 2 765.70", soit la somme de 1 382.85 " au titre de la subvention.

AVIS SUR DEMANDE D'ADHESION D'UNE COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE É DEL. 100/2011

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la commune de LIGNEVILLE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal se prononce POUR l'adhésion de la commune de LIGNEVILLE au S.M.I.C.DES VOSGES.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements de la part de VosgesPatch. pour le versement de la subvention et du prêt de la grande salle pour l'exposition de 2012.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal est informé qu'au vu de l'article 2122.20 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est notamment chargé d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune soit titulaire ou délégataire, et lorsque la Commune est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article 2123.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal, ceci pour les D.I.A. suivantes :

- Terrain sis « le Pré Paris ». cadastré section C n° 3244 pour une superficie de 1000 m² - Zone UB du PLU . propriété de Monsieur Olivier CLAIR
- Terrain sis 209 route des Pergis . cadastré section AA n° 205 pour une superficie de 729 m² - Zone UB du PLU . propriété de Monsieur Jean-Luc PUTEAUX
- Terrain sis «Le Costet » - cadastré section C n° 3174 d'une superficie de 927 m² - Zone UB du PLU . propriété de Monsieur Denis VIRY
- Terrain sis « 23 rue du Hohneck » . cadastré section AA n° 192 pour une superficie de 379 m² et un immeuble sis « 23 rue du Hohneck » . cadastré section AA n° 193 pour une superficie de 209 m² - Zone UA du PLU . propriété de Monsieur VIRY-PIERRAT Jean et Madame LAMOUCHE Marie Thérèse
- Terrain sis « Les Terres Noires » - cadastré section C n° 2335 d'une superficie de 1985 m² - Zone 1NA du PLU . propriété de MM. MICHEL Jacqueline, MICHEL Nicole, MICHEL René, MICHEL Colette, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Claude, MICHEL François et MICHEL Alain
- Immeuble sis « 450 rue de la Résistance » . cadastré section C n° 964 pour une superficie de 491 m² et terrains sis « le Pré Bostel » cadastrés section C n° 1511 pour une superficie de 73 m² et section C n° 2517 pour 634 m²- Zone UB du PLU . propriété de Monsieur WEISS Henri et KERGER Monique.
- Terrain et immeuble sis « Les Trois Maisons Prés Bernard » - cadastrés section C n° 300 d'une superficie de 100 m², cadastré section C n° 301 d'une superficie de 395 m², cadastré section C n° 2348 d'une superficie de 57m², cadastré section C n° 2756 d'une superficie de 35 m² . Zone UB du PLU- propriété de M LALEVEE Henri, Mme LALEVEE Monique, M LALEVEE Yves, M LALEVEE Philippe, Mme LALEVEE Maryvonne et M LALEVEE Laurent.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la vente de ces terrains et immeubles.

La séance est levée à 21 heures 25